



Commune de  
**6970 TENNEVILLE**

Tél : 084 / 45 00 40

Fax : 084 / 45 54 37

Pirlet-Boinet, Notaires associés  
Rue Pierre Thomas, 60  
6600 Bastogne

Agent traitant : Charlotte Renard (084 45 00 53)  
✉ charlotte.renard@tenneville.be

Nos Réf.: URB/RC/2024/013

Vos Réf.: 4556/MK

Maître,

En réponse à votre demande d'informations relative à (aux) un bien(s) repris dans votre courrier de demande et situé(s) sur le territoire de la commune de TENNEVILLE, cadastré(s) sous la 3e Division et appartenant à

, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du développement territorial.

n° de parcelle : section B (tableau voir page suivante)

**Le bien a fait l'objet, à notre connaissance, des autorisations suivantes :**

- Permis de bâtir ou d'urbanisme : **aucun**
- Permis d'urbanisation/de lotir : **aucun**
- Certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans : **aucun**
- Permis d'exploiter/d'environnement/déclaration de classe 3 : **aucun**
- Permis de location : **aucun**

Le(s) bien(s) n'a (ont) à notre connaissance fait l'objet d'aucune infraction constatée par procès-verbal. **Toutefois, si une construction ou une transformation qui nécessitait un permis d'urbanisme a été réalisée sans, celle-ci doit être considérée comme en infraction. Le propriétaire doit obligatoirement informer de cette situation le notaire et le futur propriétaire. La commune ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la non-information de la situation.** Nous vous rappelons également qu'il existe des règles relatives à la péremption des permis et certificats d'urbanisme.

Afin que les actes puissent être passés sans retard et pour respecter le délai prévu à l'article R.IV.105-1 du CoDT (30 jours), il nous est impossible de vous fournir les renseignements prévus à l'article D.IV.97.7° du CoDT, relatifs à l'équipement de la voirie concernée et en matière d'électricité. Nous vous invitons à prendre contact avec les services concernés :

- Electricité : ORES, Avenue Patton 235 à 6700 Arlon
- Eau : Administration communale de Tenneville, Mme. Marie SACRE (0471/25.02.26)
- Voirie : Direction des services techniques provinciaux, Division voirie - Monsieur LECLERE, Inspecteur Commissaire voyer, Square Albert 1er, 1, 6700 Arlon.

Nous vous renvoyons auprès de la Direction des services techniques provinciaux, Division voirie - Monsieur LECLERE, Inspecteur Commissaire voyer, Square Albert 1er, 1, 6700 Arlon, afin de vérifier si un plan d'alignement existe pour le bien concerné.

Les biens étant aussi situés le long d'une voirie régionale, nous vous renvoyons vers le SPW – DGO1 Routes et Bâtiments, place Didier 45 à 6700 Arlon, afin de vérifier s'il existe un plan d'alignement ou un plan d'expropriation.

**Veillez prendre connaissance des autres éléments suivants :**

- Plan de secteur : plan de **secteur MARCHE-LA ROCHE**, adopté par Arrêté de l'exécutif régional wallon du 26/03/1987 (MB du 10/01/1989) et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le(s) bien(s) précité(s)
- Schéma de développement (pluri)communal, guide communal/régional d'urbanisme, schéma d'orientation local (SOL) : **aucun**
- Prévention de captage : **non concerné**
- Situé dans le Parc Naturel des Deux Ourthes : **oui**
- Présence d'une servitude qui traverse la parcelle : **oui pour les parcelles 797C et 798F**
- Site Seveso : **non**
- Repris sur la liste de sauvegarde, dans une zone de protection, visé par une procédure de classement, ou classé au sens du Code wallon du Patrimoine : **non**
- Repris au titre de bien repris pastillé à l'inventaire régional du patrimoine au sens du Code wallon du Patrimoine : **non**
- Localisé dans une zone visée à la carte archéologique au sens du Code wallon du Patrimoine : **oui pour la parcelle 618A**
- A fait l'objet d'une mesure de lutte contre l'insalubrité : **non**
- Est situé dans le périmètre d'un site à réaménager, de réhabilitation paysagère et environnementale : **non**
- Est repris dans la Banque de données de l'état des sols (BDES) : **non**

Nous vous prions de bien vouloir verser la somme de 80 € à l'aide du bulletin de versement ci-joint.

Veillez agréer, Maître, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Collège,

p.o. La Directrice générale,



Leslie Bosendorf

Le Bourgmestre,



Nicolas Charlier

<u>Parcelle</u>	<u>Zone au plan de secteur</u>	<u>zone d'assainissement</u>	<u>Aléa inondation</u>	<u>Natura 2000</u>	<u>A - de 200m d'une vue remarquable</u>	<u>wateringue</u>	<u>Périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers</u>	<u>Cours d'eau</u>	<u>Ruissellement concentré</u>
797C	agricole				oui		oui		oui
496A	agricole			dans le site BE34032 Bassin inférieur de l'Ourthe occidentale	oui				
202L	forestière				oui				
519A	agricole et naturelle		faible	dans le site BE34032 Bassin inférieur de l'Ourthe occidentale		oui	oui	à proximité directe d'un cours d'eau non classé	
202K	agricole et forestière				oui				
191A	agricole			dans le site BE34032 Bassin inférieur de l'Ourthe occidentale	oui		oui		
452	agricole				oui		oui		
507A	agricole		faible	dans le site BE34032 Bassin inférieur de l'Ourthe occidentale		oui	oui	à proximité d'un cours d'eau non classé	
190K	agricole			dans le site BE34032 Bassin inférieur de l'Ourthe occidentale	oui		oui		
190L	agricole			dans le site BE34032 Bassin inférieur de l'Ourthe occidentale	oui		oui		
798F	agricole								
618A	habitat à caractère rural et zone agricole	autonome		A - de 100m du site BE34032 Bassin inférieur de l'Ourthe occidentale	oui		oui		